

«On ne déplace pas une caserne de pompiers d'un claquement de doigts»

Morges

Appelés à céder leur terrain à la future gare routière, les hommes du feu de la région doivent se trouver un nouvel emplacement. La mission n'a rien d'une formalité

Où seront relogés les pompiers de la région morgienne à l'avenir? La réponse à cette question, le commandant du Service Incendie et Secours (SIS) Morget, Eric Henry, aimerait bien la connaître. Pour l'heure, l'homme n'a qu'une certitude: il faudra bien déménager. Avec le déplacement programmé de la gare routière en lieu et place de la caserne et des locaux qui atteignent leurs limites, les hommes du feu sont en effet contraints de se trouver un nouveau toit. Sans oublier la nécessité de répondre aux nouvelles normes en vigueur, les pompiers faisant pour l'heure du «bricolage» afin de les respecter.

«L'an prochain, nous fêterons les 50 ans de ce bâtiment, ce qui est exceptionnel, estime le major Henry. Cette caserne a été réalisée par des visionnaires pour avoir pu durer si longtemps. A l'époque, ils avaient vu grand!» Mais avec la mise en place d'une nouvelle structure de 29 communes - qui concerne désormais 29 communes - et le développement inéluctable des besoins, les pompiers se retrouvent à l'étroit, notamment pour parquer leurs véhicules.

«Cela fait quinze ans qu'on parle de déplacer la caserne, re-

prend le commandant. En 2012, nous avons toutefois tiré la sonnette d'alarme face au manque d'espace avec l'idée de réaliser des extensions sur le terrain encore disponible à côté de la caserne. C'est à ce moment que nous avons appris l'existence du projet de gare routière à notre place.»

«Avec 80% des interventions sur le territoire de la commune de Morges, il est impensable de quitter la ville»

Major Eric Henry

Commandant du SIS Morget

Entre-temps, la Protection civile a plié bagage en direction de Saint-Prex, permettant au SIS Morget de récupérer des bureaux pour l'administratif. «Ça nous a donné du mou, mais ça n'a pas résolu tous les problèmes», soupire le commandant.

Si un déménagement est inévitable, il s'agit de trouver le site adéquat. Il devra disposer d'une parcelle plus grande d'un bon tiers (4000 à 5000 m²) que l'actuelle. «Avec 80% des interventions sur le territoire de la commune de Morges, il est impensable de quitter la ville, reprend le commandant des pompiers. Et puis, on ne déplace pas une caserne de pompiers d'un claquement de doigts, cela se plani-

fie. Quelque 95% de nos hommes sont des volontaires. Ce sont des gens formés qui doivent habiter à moins de trois ou quatre minutes du site choisi pour pouvoir réagir rapidement. Si l'on va trop loin, on en perdra une partie. D'où la difficulté de la recherche, d'autant que les terrains disponibles et facilement accessibles sont rares à Morges.»

Depuis plusieurs mois, le dialogue avec la Commune s'est renforcé pour trouver une solution. L'Exécutif morgien confirme d'ailleurs qu'une réflexion est en cours, tout en rappelant que les possibilités sont très limitées en ville. Si la parcelle des Emetaux, voisine de La Longeraie, semblait dans un premier temps toute désignée, elle n'accueillera finalement pas les pompiers. «Elle est en zone agricole, et le Canton demande que l'on étudie en premier lieu les possibilités sur des zones constructibles», précise Eric Züger, municipal en charge de l'Urbanisme.

De son côté, le SIS Morget a mis en place des conditions pour la réalisation du projet idéal. Un mandat a été attribué récemment à un bureau d'architecture pour définir une estimation du coût de construction d'une nouvelle caserne. Il s'agira ensuite de modifier le plafond d'endettement en conséquence et de le faire valider par le Conseil intercommunal de l'association. «Il reste donc encore bien du travail», conclut le major Henry.

Julien Lambert